

2022-04-07

Jeudi, le 7 avril 2022

Le conseil de la Municipalité de Saint-Adrien siège en séance extraordinaire ce jeudi, sept avril deux mille vingt-deux (07-04-2022) à quatorze heures au Centre communautaire sous la présidence de Monsieur Pierre Therrien, maire et des conseillers(es) suivants(es) :

Siège N° 1 = Claude Dupont
Siège N° 2 = Richard Viau
Siège N° 3 = Onil Giguère
Siège N° 4 = Pauline Dumoulin
Siège N° 5 = Isabelle Harmegnies
Siège N° 6 = Francis Picard

Assiste également à la séance, la directrice générale et greffière-trésorière, Maryse Ducharme.

ORDRE DU JOUR

- Projet de construction du pavillon – ouverture des soumissions ;

SOUSSION – CONSTRUCTION DU PAVILLON

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déposé sur SEAO un appel d'offres publique pour la construction d'un pavillon ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une (1) soumission ;

202204-127

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Francis Picard appuyé par le conseiller Richard Viau

QUE les membres du conseil acceptent la soumission de Guy Chaperon au montant de 185 400 \$ plus les taxes applicables conditionnellement à la conformité du devis ;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, Maryse Ducharme, soit autorisée à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

Adoptée

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

202204-128

Le conseiller Claude Dupont propose que la session soit close à 14 h 30.

.....
Maryse Ducharme,
Directrice générale et greffière-trésorière

.....
Pierre Therrien, maire

"Je, Pierre Therrien, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal".